

**FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G****U-EU**

1/9

Version 2 / F
102000012795Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G	U-EU
Code du produit (UVP)	06539815	
Utilisation	Herbicide	
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France	
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25	
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99	
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux et la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Dispersion huileuse (OD)

Foramsulfuron 30 g/l, Iodosulfuron-méthyl-sodium 1g/l, Isoxadifen-éthyl 30 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Foramsulfuron	173159-57-4		R52/53	3,00
Isoxadifen-éthyl	163520-33-0 443-870-0	Xn, N	R22, R43, R50/53	3,00
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	N	R50/53	0,10
Docusate sodique	577-11-7 209-406-4	Xi	R38, R41	> 10,00 - < 20,00
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0	Xn, N	R10, R37, R51/53, R65	> 2,50 - < 10,00
Éther de polyglycol	345642-79-7	Xi, N	R38, R41, R43, R51/53	> 1,00 - <= 10,00
Carbonate de propylène	108-32-7 203-572-1	Xi	R36	> 1,00 - < 20,00

**FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G****U-EU****2/9**Version 2 / F
102000012795Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn, N	R51/53, R65, R66	> 25,00
--	-------------------------	-------	---------------------	---------

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Oxyde de carbone (CO)
oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

**FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G****U-EU**

3/9

Version 2 / F
102000012795Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-10 °C	30 °C

Matériau approprié

Coex EVOH (1000L IBC)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Foramsulfuron	173159-57-4	10 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

**FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G****U-EU**

4/9

Version 2 / F
102000012795Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011

Isoxadifen-éthyl	163520-33-0	1 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	1 mg/m3 (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent). Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G****U-EU**

5/9

Version 2 / F
102000012795Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011

Mesures de protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**Forme liquide
Couleur vert olive à brun
Odeur aromatique**Données de sécurité**pH 7,0 - 9,0 à 10 % (23 °C)
Point d'éclair 80 °C
Température d'inflammabilité 440 °C
Densité env. 1,03 g/cm³ à 20 °C
Viscosité, dynamique 20 - 50 mPa.s à 20 °C
Gradient de vitesse 20 /s
Viscosité, dynamique 20 - 50 mPa.s à 20 °C
Gradient de vitesse 100 /s
Tension superficielle 28,6 mN/m à 25 °C
Déterminé sur le produit non dilué.
Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant
Explosivité Non-explosif
92/69/CEE, A.14 / OCDE 113**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage
et de manipulation sont respectées.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) 2,26 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.
Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la
formation d'aérosols inhalables.

**FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G****U-EU**

6/9

Version 2 / F
102000012795Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011

Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Irritant pour la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (lapin) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Sensibilisation	Non sensibilisant. (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Information supplémentaire

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité Difficilement biodégradable.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 8,1 mg/l Essai en statique; Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies	CL50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) 3,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) 2,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues	CE50 (<i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau)) 48 µg/l Durée d'exposition: 168 h

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Récipients à rincer 3 fois.

Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur lors du remplissage.

L'emballage rincé peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G****U-EU**

7/9

Version 2 / F
102000012795Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ISOXADIFEN-ETHYL, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE) SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ISOXADIFEN-ETHYL, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ISOXADIFEN-ETHYL, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Foramsulfuron
- Isoxadifen-éthyl
- Iodosulfuron-méthyl-sodium
- Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Symbole(s)

**FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G****U-EU**

8/9

Version 2 / F
102000012795Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Etiquetage exceptionnel	
	Contient isoxadifen-éthyl. Peut déclencher une réaction allergique.
	Contient polyglycol ether. Peut déclencher une réaction allergique.
	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Information supplémentaire	
	Classement OMS : III (Peu dangereux)
Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)	
	Rubrique n° 1173 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (toxiques pour les organismes aquatiques)
	Rubrique n° 1432 : Stockage de liquides inflammables

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R10	Inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et

Bayer CropScience

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



FSN+IMS+IDF OD 30+1+30A G

U-EU

9/9

Version 2 / F
102000012795

Date de révision: 25.05.2010
Date d'impression: 18.08.2011

d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.